

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21/11/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 04/12/2018

**Délibération n° D-2018-402**

**Finances - Débat et rapport d'orientations budgétaires 2019 -  
Budget de la régie à autonomie financière Energies  
Renouvelables**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** BEAUVAIS Elisabeth

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

**Excusés :**

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Isabelle GODEAU.

**Direction des Finances**

**Finances - Débat et rapport d'orientations  
budgétaires 2019 - Budget de la régie à autonomie  
financière Energies Renouvelables**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

20  
19

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

## 1. ***Les éléments généraux du budget « Energies Renouvelables »***

- **Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques** sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès et le CTM de la Chamoiserie, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.
- ***S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial :***
  - Un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.  
*Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement a débuté en 2014 avec un échéancier initialement prévu jusqu'en 2023, ramené à 2020 du fait de remboursements plus importants ces deux dernières années.*

## 2. Les orientations budgétaires

### • La section d'exploitation :

- Les recettes d'exploitation sont issues de la vente d'électricité pour un montant de 38,9 K€ :

SITES	Production en KWH (prévisionnelle 2019)	Recettes 2019 arrondies (en €)	Retour sur investissement	mise en service
GS Jean Zay	30 000	8 200 €	6 ans	sept.-13
GS Pasteur	40 000	10 900 €	5 ans	déc.-13
GS Jean Jaurès	37 000	9 900 €	6 ans	déc.-13
CTM de la Chamoiserie	36 000	9 900 €	8 ans	sept.-17
TOTAL	143 000	38 900 €		

- Les charges d'exploitation d'un montant de 16,6 K€ serviront, notamment, à l'entretien, au suivi et à l'évaluation de l'exploitation des installations des panneaux, ainsi qu'au paiement de l'impôt sur les bénéfices.

- ***La section d'investissement :***

- L'autofinancement dégagé à partir de la section d'exploitation permettra de financer le remboursement d'une partie de l'avance faite par le budget principal serait également effectué pour un montant de 22,3 K€.